

Direction du Centre de Nantes/Département Halieutique Gascogne Sud  
Laboratoire Ressources Halieutiques Aquitaine - Bidart

Nathalie Caill-Milly<sup>(1)</sup>  
Marie-Noëlle de Casamajor<sup>(2)</sup>  
Lise Marty<sup>(1)</sup>  
Muriel Lissardy<sup>(2)</sup>

Octobre 2005

(1) Ifremer Laboratoire Ressources Halieutiques Aquitaine Bidart

(2) Cellule d'Études et de Recherches en Environnement estuarien et Côtier en Aquitaine

Ifremer

---

# Compte rendu des campagnes de pêche 2005 réalisées dans les masses d'eau de transition Adour amont et Adour aval

Agence de l'Eau  
Adour Garonne



 Cemagref

CERECA  


---

Cellule d'Étude et de Recherche en  
Environnement Côtier en Aquitaine

Etat des lieux des peuplements piscicoles dans les eaux de  
transition Adour Garonne

Compte rendu des campagnes de pêche 2005 réalisées  
dans les masses d'eau de transition  
Adour amont et Adour aval

## Remerciements

Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes qui ont contribué au bon déroulement de l'ensemble de ces échantillonnages.

- Le Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins pour sa gestion de l'appel d'offre.
- Les Pêcheurs professionnels ayant contribué au choix des stations à échantillonner au chalut à perche et à la localisation de la pose des verveux ; ainsi que ceux qui ont assuré la mise en œuvre des engins de prélèvement.
- Yves Desaunay et Loic de Maisonneuve pour leurs conseils scientifiques et techniques, Florence Sanchez pour sa contribution à l'échantillonnage.
- Gérard Deschamps pour nous avoir fourni un plan du chalut à perche.
- Enfin, un grand merci à Jean d'Elbée pour son aide dans l'identification des larves de poissons et à Jean-Paul Lagardère pour celle des bivalves.

## sommaire

<b>1. Contexte et objectifs de l'étude.....</b>	<b>4</b>
<b>2. Protocole de pêche.....</b>	<b>4</b>
2.1. Secteur d'étude et choix des sites de pêche.....	4
2.2. Navires et matériel de pêche mis en oeuvre.....	7
2.3. Traitement des captures.....	9
2.4. Autres données relatives à la pêche.....	9
<b>3. Déroulement des opérations de pêche.....</b>	<b>9</b>
3.1. Périodes d'intervention.....	9
3.2. Personnel embarqué.....	10
3.3. La pêche au chalut à perche.....	11
3.4. La pêche au verveux.....	12
<b>4. Résultats des campagnes.....</b>	<b>12</b>
4.1. Traitement des données.....	12
4.2. Liste faunistique des deux campagnes.....	13
4.2.1. Adour amont :.....	13
4.2.2. Adour aval.....	14
4.3. Effectifs ichtyologiques des captures.....	15
4.3.1. Au chalut.....	15
4.3.2. Aux verveux.....	18
4.4. Tailles des principales captures au chalut.....	18
<b>5. Bilan.....</b>	<b>21</b>
<b>6. Bibliographie.....</b>	<b>23</b>

## ANNEXES

## 1. Contexte et objectifs de l'étude

L'inventaire piscicole dans les eaux de transition du bassin Adour Garonne constitue une étape préalable à la mise en place des suivis de surveillance de ces écosystèmes. Ces contrôles de surveillance, qui concernent tous les éléments de qualité biologiques, physico-chimiques et hydromorphologiques des eaux de transition, sont imposés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCEE) afin d'arriver à un bon état de ces eaux à l'horizon 2015. La méconnaissance actuelle des peuplements de ces milieux, et particulièrement dans les estuaires, ne permet pas de répondre à l'objectif de la DCEE. Cet inventaire a donc été lancé dans le but d'établir une base quantitative d'informations sur la composition et la répartition des peuplements, qui servira à détecter ultérieurement des modifications et évolutions d'origine naturelle ou anthropique. Cette étude doit permettre également de fournir les éléments nécessaires pour pouvoir proposer des mesures de contrôle standardisées à mettre en place dès 2006. Ces mesures devront être appliquées selon la fréquence préconisée dans la DCEE, soit tous les 3 ans, ou moins si nécessaire.

La maîtrise d'ouvrage de cet inventaire est assurée par le Cémagref – Groupement de Bordeaux. Son financement provient de l'agence de l'Eau Adour-Garonne et de fonds propres du Cémagref. Pour l'Adour, la réalisation des opérations de pêche a été confiée au Laboratoire Ressources Halieutiques d'Aquitaine de l'Ifremer et à la cellule Cereca/Adera. La procédure suivie est le « Protocole chalut à perche et verveux DCE 2005 » (version du 18/04/05) fourni par le Cémagref. Le présent document décrit ces opérations et les résultats obtenus.

## 2. Protocole de pêche

### 2.1. Secteur d'étude et choix des sites de pêche

Le secteur d'étude est situé dans la partie tidale de l'estuaire. Il s'étend de l'embouchure de l'Adour jusqu'au bec de Gaves, soit une longueur d'environ 32 km. Les masses d'eau de transition (MET) du bassin Adour Garonne ont été réparties en cinq types selon la typologie adoptée par le groupe de travail national sur les eaux côtières et de transition pour la DCEE. Pour l'Adour, deux MET ont été définies : l'Adour aval et l'Adour amont. Elles appartiennent respectivement aux types 3 et 4 (partie estuarienne saumâtre et partie en zone fluviale tidale) dont les caractéristiques sont présentées dans le tableau 1.

Tableau 1 : caractéristiques des masses d'eau de transition de types 3 et 4.

Type	Salinité	Marnage	Mélange des eaux	Zone tidale	Débit	Surface bassin versant	Surface estuaire	Turbidité
Type 3	mésohalin à polyhalin	mésotidal	mélangé	< 50%	faible	petit	petit	faible
Type 4	eau douce	mésotidal	mélangé	< 50%	moyen	moyen	petit à grand	moyen à faible

Source : Lepage *et al.*, 2004.

A l'intérieur de chacune de ces masses d'eau, des zones d'échantillonnage ont été définies pour la pêche au chalut et aux verveux (figure 1 et 2).

Dans le premier cas, les sites ont été retenus de l'amont vers l'aval afin d'échantillonner des secteurs représentatifs des salinités rencontrées (polyhalin, mésohalin, oligohalin). Ils ont été répartis de manière à couvrir l'essentiel de la superficie de la masse d'eau. Pour chaque masse d'eau, six stations ont été définies.

Dans le second cas, un (Adour aval) ou deux (Adour amont) sites ont été définis pour le positionnement des verveux. Le choix s'est porté sur des situations relativement abritées des courants, pour éviter le colmatage et la destruction des engins par des branches.

Des marins pêcheurs travaillant sur ces zones ont été associés dans le choix des différentes stations dont les localisations sont présentées figures 1 et 2.

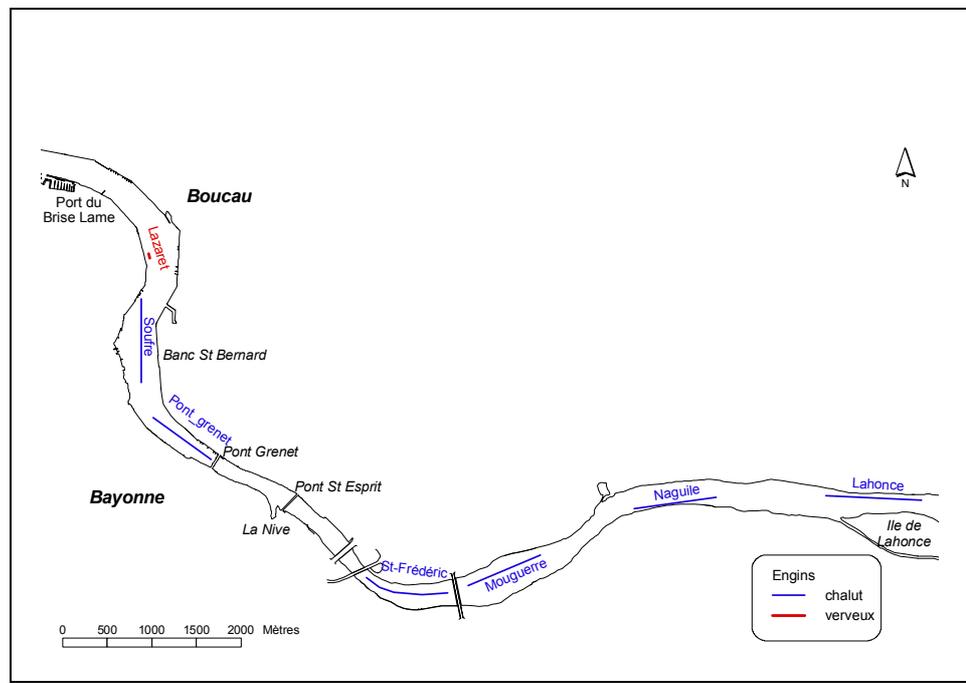


Figure 1 : localisation des traits de chaluts et des poses de verveux pour l'Adour aval.

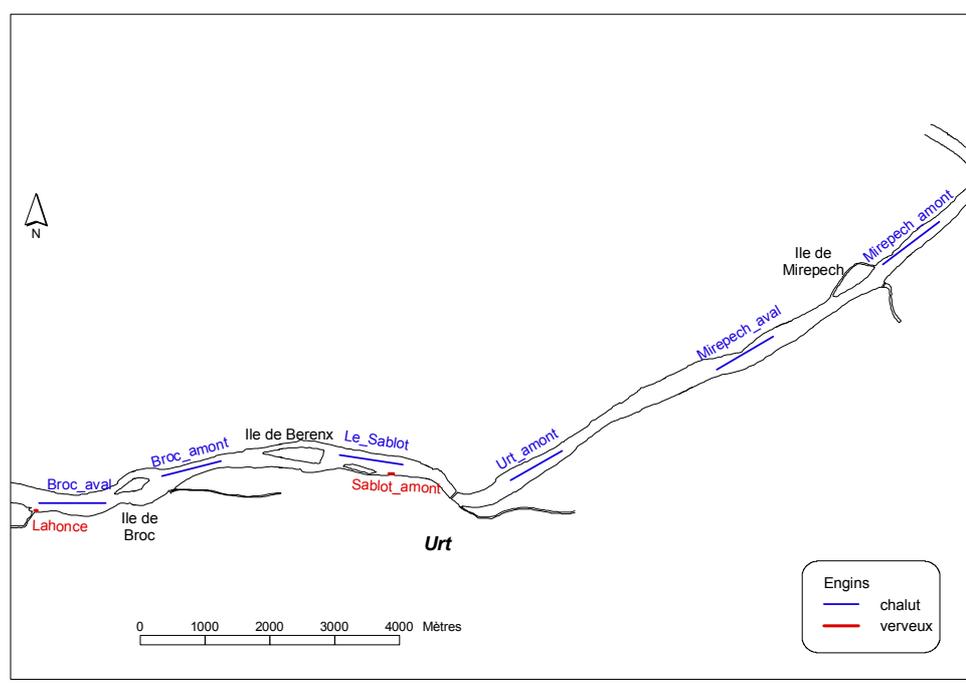


Figure 2 : localisation des traits de chaluts et des poses des verveux pour l'Adour amont.

## 2.2. Navires et matériel de pêche mis en oeuvre

Pour chacune des masses d'eau de transition, un navire de pêche professionnelle (figures 3a et 3b) a été affrété après appel d'offre par le Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bayonne. Leurs caractéristiques techniques sont présentées dans le tableau 2.



© L. Besson



© Ifremer/Cereca

(a) – navire « Ar Kad » Adour aval

(b) – navire « Dar Mad » Adour amont

Figure 3 : navires affrétés lors des campagnes DCE Adour 2005.

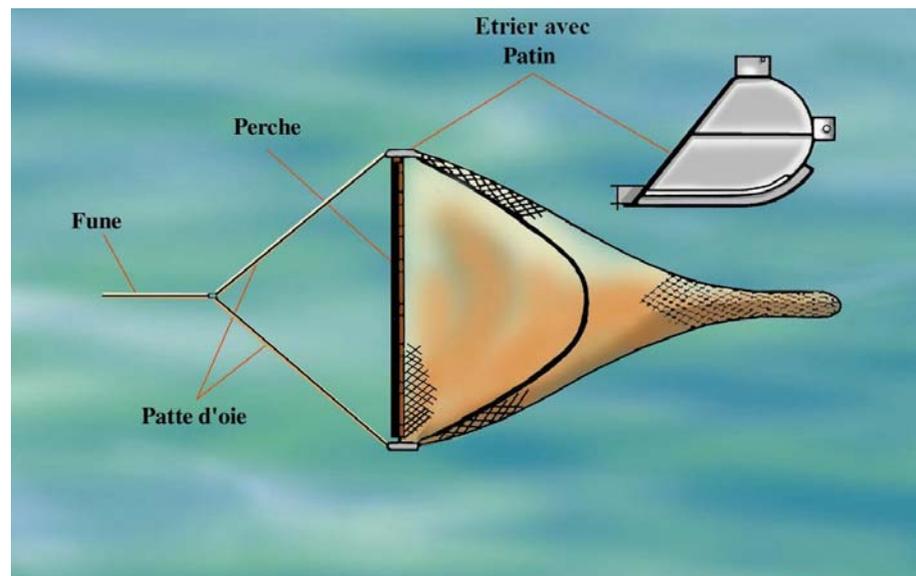
Tableau 2 : caractéristiques techniques des navires affrétés lors des campagnes DCE Adour 2005.

MET	Nom du navire	Longueur (m)	Puissance (kW)	Tonnage (TJB)	Année de construction
Adour aval	« Ar Kad »	6,19	63	228	2001
Adour amont	« Dar Mad »	7,20	58	375	1979

Les engins de pêche ont été fournis par le Cémagref. En cas de grosse avarie, un chalut et un jeu de verveux de secours étaient prévus. Les petits accrocs ou dégâts sur les filets ont été réparés sur place pour éviter de diminuer les capacités de pêche des engins.

Le chalut est un chalut à quatre faces, avec un train de pêche à perche (figure 4). Son ouverture horizontale, assurée par une perche tubulaire en métal (diamètre : 0,45 m, longueur : 1,60 m), est ainsi constante quelque soit la vitesse de chalutage. Le maintien à une hauteur fixe au dessus du fond est assuré par deux étriers interchangeable, le contact avec le fond s'effectuant par les patins (de 0,08 m de large). L'ouverture verticale est de 0,50 m. Le chalut mesure environ 4,6 m de long. Le maillage varie de 40 mm au niveau de la perche à 20 mm étiré au niveau du cul du chalut. Cet engin permet un

échantillonnage des espèces benthiques et démersales. Il est habituellement utilisé pour la capture de poissons plats et des crevettes (Brabant et Nédelec, 1990).



Source : d'après Deschamps, 2003.

Figure 4 : plan du chalut à perche mis en œuvre.

Le second engin utilisé est le verveux double (cf. figure 5). Ce filet fixe est constitué par deux séries de poches de capture, en forme d'entonnoir, et montées sur des cerceaux rigides de taille décroissante (diamètres allant de 57 à 34 cm). Il est muni intérieurement de filets en forme de cônes dont le rôle est de faciliter l'entrée du poisson et d'en empêcher la sortie. Les deux séries de poches sont reliées par une aile, appelée paradière ou guideau. Cette dernière a pour fonction de rabattre la cible vers l'entrée d'une des deux poches latérales. Le verveux est fixé sur le fond par des lests et des ancrs (George et Nédelec, 1991). Il est généralement utilisé pour la capture d'anguilles et de petits poissons.

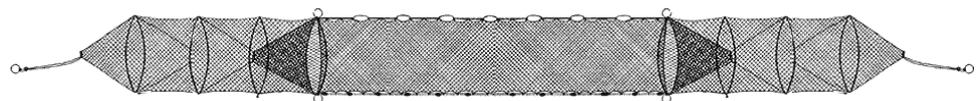


Figure 5 : représentation schématique des verveux mis en œuvre.

### 2.3. Traitement des captures

Les espèces capturées (poissons et décapodes) ont été identifiées sur place jusqu'à l'espèce. En cas de doute, un échantillon était conservé pour détermination en laboratoire.

Tous les poissons ont été mesurés, à la fourche et au mm. Le poids total par espèce, hors décapodes, par échantillon a été noté. Pour les individus de plus de 70-80 g, le poids individuel a aussi été relevé. Les poissons ont, dans la mesure du possible, été traités vivants et remis à l'eau ensuite.

### 2.4. Autres données relatives à la pêche

Plusieurs données générales ont également été relevées en temps réel, à savoir :

- Les coordonnées, l'heure locale de début et fin de chaque trait ;
- Les coordonnées, l'heure locale de pose et de relève des verveux ;
- La profondeur moyenne ;
- Les informations météorologiques ;
- La vitesse fond du bateau en action de pêche ;
- Les paramètres physico-chimiques de l'eau : température, salinité, oxygène dissous ;
- Une indication pour chaque trait, ou relève de verveux, spécifiant si des débris végétaux divers (feuilles, branches, etc) ou d'autres embranchements ont également été pêchés ;
- Les éventuelles avaries.

## 3. Déroulement des opérations de pêche

### 3.1. Périodes d'intervention

Pour la masse d'eau Adour aval, deux campagnes ont été effectuées :

- l'une au printemps (30/05/05 – 01/06/05) ;
- l'autre à l'automne (12/09/05 – 14/09/05).

La campagne Adour amont s'est déroulée en été (15/08/05 – 17/08/05).

Le détail est présenté dans le tableau 3.

Tableau 3 : détail des périodes d'intervention (chalut : heures début et fin des opérations, verveux : heures de pose ou de relève).

<b>Adour aval</b>	<b>30/05/05</b>	<b>31/05/05</b>	<b>01/05/05</b>
Coef. marée : 55 à 58	BM – 4h32 – 16h57*	BM – 5h42 – 18h10	BM – 6h52 – 19h18
Débit**	279 m <sup>3</sup> .s <sup>-1</sup>	259 m <sup>3</sup> .s <sup>-1</sup>	239 m <sup>3</sup> .s <sup>-1</sup>
Chalut	13h20 – 15h00 19h00 – 20h20	7h50 – 10h30 18h20 – 20h15	8h30 – 12h00 20h40 – 21h30
Verveux	18h35 (pose)	7h10 (relève) 19h30 (relève)	9h50 (relève) 22h00 (relève)
<b>Adour aval</b>	<b>12/09/05</b>	<b>13/09/05</b>	<b>14/09/05</b>
Coef. marée : 37 à 49	BM – 17h44	BM – 6h29 – 19h25	BM – 8h00 – 20h39
Débit**	153 m <sup>3</sup> .s <sup>-1</sup>	199 m <sup>3</sup> .s <sup>-1</sup>	137 m <sup>3</sup> .s <sup>-1</sup>
Chalut		7h45 – 10h45 18h20 – 20h50	7h50 – 11h10
Verveux	19h20 (pose)	7h05 (relève) 20h20 (relève)	9h50 (relève) 20h00 (relève)
<b>Adour amont</b>	<b>15/08/05</b>	<b>16/08/05</b>	<b>17/08/05</b>
Coef. marée : 39 à 56	BM – 6h43 – 19h28	BM – 8h05 – 20h43	BM – 9h12
Débit**	56,6 m <sup>3</sup> .s <sup>-1</sup>	53,3 m <sup>3</sup> .s <sup>-1</sup>	55,8 m <sup>3</sup> .s <sup>-1</sup>
Chalut	8h50 – 13h00 17h50 – 19h15	8h30 – 11h45 18h30 – 19h30	
Verveux	8h05 (pose) 20h45 (relève)	7h50 (relève) 20h30 (relève)	8h00 (relève)

\* les heures de marées sont données à titre indicatif au niveau de l'embouchure de l'Adour (BM : Basse Mer).

\*\* la valeur de débit représente le cumul des débits de l'Adour, du Gave de Pau, du Gave d'Oloron et de la Nive.

### 3.2. Personnel embarqué

Pour chaque marée, l'effectif embarqué était composé du patron et de deux scientifiques (sauf dans trois cas où un seul scientifique était présent).

### 3.3. La pêche au chalut à perche (figure 6)

Par rapport au matériel fourni, deux précisions sont à apporter.

Suite aux premiers essais du matériel, le racasseur<sup>1</sup> a été fixé sur le bourrelet du chalut afin de lester ce dernier. Il vient s'ajouter à la chaîne déjà grée sur cette ralingue d'ouverture.

L'empêche<sup>2</sup> prévue pour limiter l'échappement du poisson si le virage du chalut était opéré manuellement n'a pas été utilisé car les deux navires affrétés disposaient de vire-casiers.

Lors de la première campagne, une reconnaissance de la zone à chaluter a été effectuée à l'aide d'un sondeur. Réalisée avant la mise à l'eau du chalut, elle a permis de vérifier que les stations choisies ne présentaient pas un relief trop accidenté (arbres, bancs d'huîtres) qui aurait risqué d'endommager le chalut.

Le chalutage a été réalisé de jour, à contre-courant et de manière équilibrée entre le flot et le jusant. La profondeur enregistrée allait de 2 à 11 m selon les traits. Leur durée était comprise entre 10 et 18 minutes, avec principalement des opérations d'une durée supérieure à 15 minutes.

La vitesse de chalutage, vitesse fond relevée au GPS, était comprise entre 1,5 et 2,8 nœuds.

Au total, 15 traits de chalut ont été réalisés pour la masse d'eau Adour amont, 18 au printemps et 18 à l'automne pour l'Adour aval.



Figure 6- Petit chalut à perche utilisé sur l'Adour.

<sup>1</sup> Chaîne gratteuse permettant de soulever les poissons ou les crevettes afin de faciliter la capture.

<sup>2</sup> Cerceau métallique avec filet de forme conique (grandes mailles :60 mm).

### 3.4. La pêche au verveux (figure 7)

Les verveux ont été mis en place à marée basse et ont été relevés lors des quatre marées basses suivantes, soit une pêche sur chacun des quatre cycles. L'ensemble des opérations a été effectué depuis le navire professionnel.

Pour la masse d'eau Adour amont, deux filières, comprenant chacune deux verveux doubles, ont été placées parallèlement à la berge, en deux endroits différents. Pour la masse d'eau Adour aval, une seule filière a été posée en raison de la configuration du site.

Cet engin est habituellement mis en œuvre dans des eaux peu profondes dormantes (type lac). Nous avons rencontré des difficultés lors de leurs relèves en raison d'accumulation de branches et de la prise au courant, et ce malgré un travail autour de l'étale.



Figure 7- Relevé des verveux mis en œuvre pendant la campagnes Adour aval et amont

## 4. Résultats des campagnes

### 4.1. Traitement des données

Toutes ces données ont été reportées sur des fiches de pêche au format Excel®, qui comprennent une feuille pour les données générales, une autre pour les espèces capturées et une dernière pour les poids individuels des prises

supérieures à 70-80 g (cf. annexe 1). Le CD comportant ces données a été remis au Cemagref.

## 4.2. Liste faunistique des deux campagnes

Pour l'ensemble des échantillonnages réalisés sur l'Adour, les deux types d'engins confondus, 27 espèces de poissons ont été identifiées dont 18 pour l'Adour aval et 14 pour l'Adour amont, 6 espèces de crustacés décapodes, dont 6 pour l'Adour aval et 2 pour l'Adour amont.

### 4.2.1. Adour amont :

#### POISSONS

Ablette *Alburnus alburnus*  
 Anchois commun *Engraulis encrasicolus*  
 Anguille d'Europe *Anguilla anguilla*  
 Bar commun *Dicentrarchus labrax*  
 Brème commune *Abramis brama*  
 Brème bordelière *Blicca björkna*  
 Brème sp  
 Flet commun *Platichthys flesus*  
 Gardon *Rutilus rutilus*  
 Gobie tacheté *Pomatoschistus microps*  
 Goujon *Gobio gobio*  
 Mulet porc *Liza ramada*  
 Perche-soleil *Lepomis gibbosus*  
 Poisson-chat *Ictalurus melas*

#### CRUSTACES

Crevette grise *Crangon crangon*  
 Crevette blanche *Palaemon longirostris*

#### MOLLUSQUES

Palourde asiatique *Corbicula fluminea*

## 4.2.2. Adour aval

## POISSONS

Alose *Alosa sp.*  
 Anchois commun *Engraulis encrasicolus*  
 Anguille d'Europe *Anguilla anguilla*  
 Barbeau commun *Barbus barbus*  
 Bar commun *Dicentrarchus labrax*  
 Bar moucheté *Dicentrarchus punctatus*  
 Flet commun *Platichthys flesus*  
 Gobie buhotte *Pomatoschistus minutus*  
 Gobie tacheté *Pomatoschistus microps*  
 Gobie noir *Gobius niger*  
 Griset *Spondylisoma cantharus*  
 Marbré commun *Lithognathus mormyrus*  
 Motelle à 3 barbillons *Gaidropsarus mediterraneus*  
 Ombrine bronze *Umbrina canariensis*  
 Rouget de roche *Mullus surmuletus*  
 Sar commun *Diplodus sargus*  
 Sole commune *Solea solea*  
 Syngnathe de Dumérii *Syngnathus rostellatus*

## CRUSTACES

Crevette grise *Crangon crangon*  
 Crevette *Palaemonetes varians*  
 Crevette blanche *Palaemon longirostris*  
 Crabe vert *Carcinus maenas*  
 Crabe marbré *Pachygrapsus marmoratus*  
 Crabe *Panopeus africanus*  
 Autres (Crabe non identifié, Balanes non identifiés<sup>3</sup> sur tronc)

<sup>3</sup> Les balanes ont été prélevées et conservées dans l'alcool pour identification ultérieure.

## MOLLUSQUES

Huîtres, Moules, Coques, Palourde asiatique

## ANNELIDES POLYCHETES

Vers tubicoles sur bois

**4.3. Effectifs ichtyologiques des captures**

## 4.3.1. Au chalut

Au total, 19 espèces de poissons ont été capturées au chalut à perche. Les effectifs sont très variables d'une espèce à l'autre (tableau 4). L'Ablette, le Gobie tacheté, l'Anchois, la Sole commune et le Flet commun sont les espèces les plus fréquemment capturées. Les Anchois, alevins et juvéniles, ont été capturés lors de la campagne d'automne. Certaines n'ont été capturées qu'une seule fois comme l'Alose, l'Anguille d'Europe, le Gardon, le Goujon ou encore le Gobie noir et le Syngnathe... On constate également une répartition des espèces en fonction du gradient de salinité (tableau 5). Par exemple, la Brème et l'Ablette sont typiques des eaux douces alors que le Gobie tacheté et le Flet commun se localisent aussi bien sur la masse d'eau Adour aval qu'Adour amont (tableau 5).

Tableau 4 : effectifs des captures réalisées au chalut lors des campagnes DCE Adour 2005.

Espèce	Adour Amont	Adour aval (juin)	Adour aval (septembre)
Ablette <i>Alburnus alburnus</i>	74		
Alose <i>Alosa sp.</i>			1
Anchois commun <i>Engraulis encrasicolus</i>	1		32
Anguille d'Europe <i>Anguilla anguilla</i>		1	
Bar commun <i>Dicentrarchus labrax</i>		4	2
Barbeau commun <i>Barbus barbus</i>			14
Bar moucheté <i>Dicentrarchus punctatus</i>		3	
Brème <i>sp.</i>	4		
Brème bordelière <i>Blicca björkna</i>	5		
Flet commun <i>Platichthys flesus</i>	3	17	

Gardon <i>Rutilus rutilus</i>	1		
Gobie buhotte <i>Pomatoschistus minutus</i>		15	1
Gobie tacheté <i>Pomatoschistus microps</i>	18	10	72
Gobie noir <i>Gobius niger</i>		1	
Goujon <i>Gobio gobio</i>	1		
Ombrine bronze <i>Umbrina canariensis</i>			1
Sar commun <i>Diplodus sargus</i>			1
Sole commune <i>Solea solea</i>		38	1
Syngnathe de Dumérii <i>Syngnathus rostellatus</i>		1	

Tableau 5 : répartition amont-aval des captures de poissons au chalut à perche.

	2 campagnes						1 campagne				
	Soufre	Grenet	St Frederic	Mouguerre	Naguile	Lahonce	Broc aval	Broc amont	Sablot	Urt	Mirepech
Syngnathe de Dumérii <i>Syngnathus rostellatus</i>	1										
Ombrine bronze <i>Umbrina canariensis</i>	1										
Gobie noir <i>Gobius niger</i>	1										
Anguille d'Europe <i>Anguilla anguilla</i>	1										
Bar moucheté <i>Dicentrarchus punctatus</i>	3										
Sar commun <i>Diplodus sargus</i>			1								
Alose <i>Alosa sp.</i>				1							
Bar commun <i>Dicentrarchus labrax</i>	2	2		1	1						
Gobie buhotte <i>Pomatoschistus minutus</i>	4	10		1							
Sole commune <i>Solea solea</i>	12	26		1							
Anchois commun <i>Engraulis encrasicolus</i>	5	1	26	1			1				
Barbeau commun <i>Barbus barbus</i>				6	2	6					
Gobie tacheté <i>Pomatoschistus microps</i>	29	1	3	17	8	24	1	3	4	2	8
Flet commun <i>Platichthys flesus</i>	3	2	2	6	1	4			2		1
Goujon <i>Gobio gobio</i>									1		
Gardon <i>Rutilus rutilus</i>									1		
Brème <i>sp.</i>								2	1	1	
Brème bordelière <i>Blicca björkna</i>							4		3	1	
Ablette <i>Alburnus alburnus</i>							9	33	3	21	8

#### 4.3.2. Aux verveux

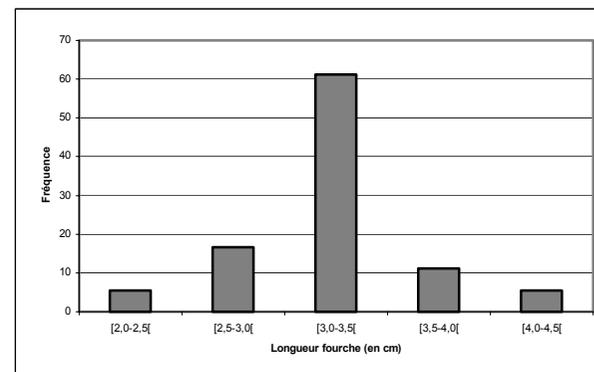
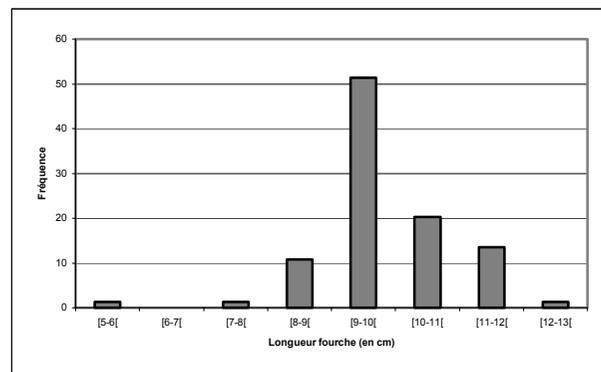
Les captures aux verveux présentent une diversité biologique faible entre 5 et 7 espèces par campagne, soit une diversité biologique totale de 13 espèces dominées principalement par le Flet commun et le Rouget de roche (tableau 6). Les autres sont faiblement représentées. Les captures sont globalement peu nombreuses, le courant pourrait être un facteur limitant l'efficacité de l'engin.

Tableau 6 : effectifs des captures réalisées aux verveux lors des campagnes DCE Adour 2005.

Espèce	Adour amont	Adour aval (juin)	Adour aval (septembre)
Anguille d'Europe <i>Anguilla anguilla</i>		4	
Bar commun <i>Dicentrarchus labrax</i>		2	1
Brème bordelière <i>Blicca björkna</i>	1		
Flet commun <i>Platichthys flesus</i>	1	16	2
Griset <i>Spondyliosoma cantharus</i>			1
Marbré <i>Lithognathus mormyrus</i>		3	1
Motelle 3 barbillons <i>Gaidropsarus mediterraneus</i>		2	
Mulet porc <i>Liza ramada</i>	1		
Perche-soleil <i>Lepomis gibbosus</i>	1		
Poisson-chat <i>Ictalurus melas</i>	1		
Rouget de Roche <i>Mullus surmuletus</i>			17
Sar commun <i>Diplodus sargus</i>			2
Sole commune <i>Solea solea</i>			7

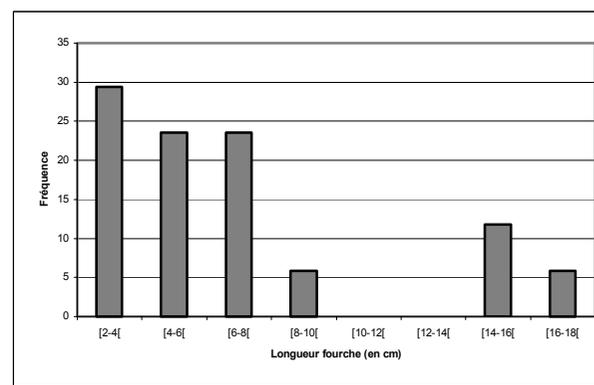
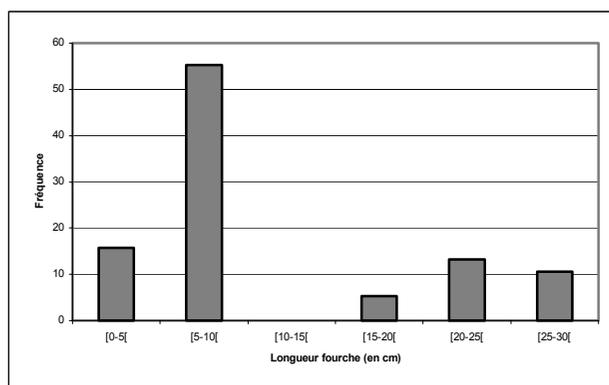
#### 4.4. Tailles des principales captures au chalut

Les histogrammes de fréquence de tailles des deux principales espèces (en effectif) capturées au chalut par campagne sont présentés dans la figure 8a à 8f.



a) Adour amont - Ablette

b) Adour amont – Gobie tacheté



c) Adour aval juin – Sole commune

d) Adour aval juin – Flet commun

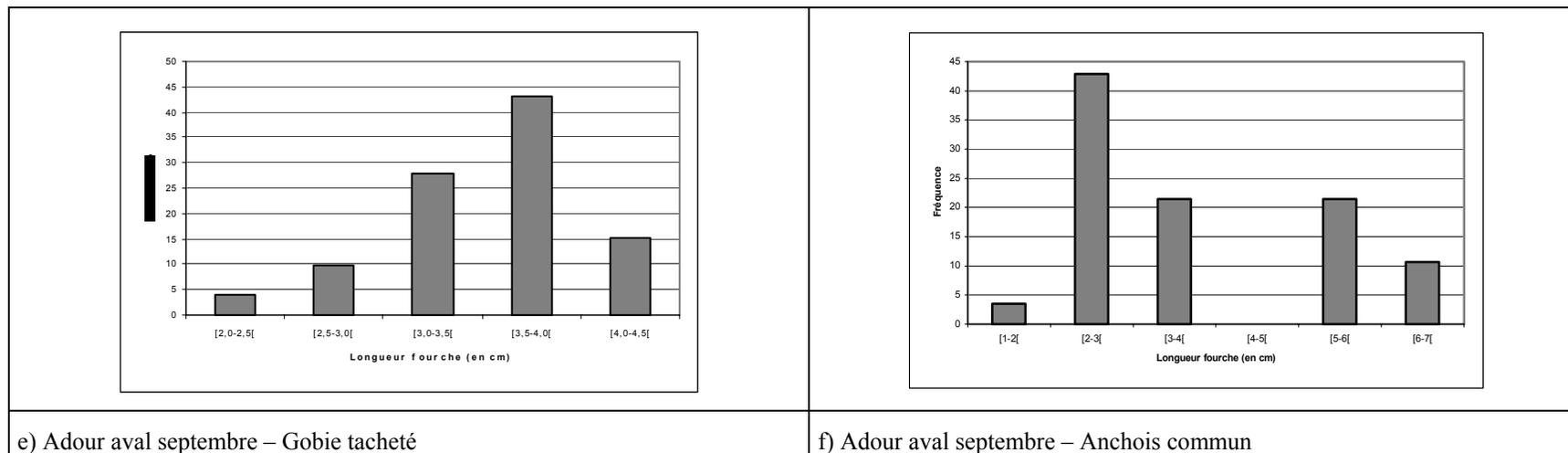


Figure 8 : histogrammes de fréquence de tailles des principales espèces (en effectif) capturées au chalut par campagne.

## 5. Bilan

- **Matériel**

Le petit chalut à perche est adapté à l'échantillonnage dans l'estuaire de l'Adour. Il travaille correctement sur le fond mais n'a été utilisé que dans des conditions de petits coefficients de marée et avec de faibles débits. Pour optimiser et standardiser la capturabilité, il semble cependant nécessaire : d'augmenter la vitesse de chalutage pour limiter l'échappement des espèces démersales ; et de considérer l'éventuelle influence d'une distance à la berge pour harmoniser les différents traits de chalut réalisés entre les stations et les masses d'eau.

L'efficacité des verveux est très variable. Cet engin apparaît peu adapté à l'échantillonnage dans un estuaire canalisé à forte courantologie et en l'absence de zones protégées (bras mort, méandres...). Ceci, alors qu'il n'a été utilisé que dans des conditions courantologiques optimales de faibles débits et coefficients de marée.

- **Résultats**

Les principales espèces capturées sont la Sole, le Flet, le Gobie tacheté et l'Ablette. Les captures (en quantité et en diversité) se sont avérées être très variables d'un coup de chalut à l'autre non seulement inter-site mais également intra-site.

Un effet saisonnier pourrait expliquer les différences dans la composition spécifique observée pour l'Adour aval (Ex : Rouget barbet). Cela reste difficile à décrire à partir d'un seul échantillonnage en raison de la variabilité liée aux conditions environnementales. Il conviendrait d'intégrer au protocole la notion de débit fluvial pendant et les jours précédents l'échantillonnage. En effet, les pêches étant réalisées par petits coefficients, l'augmentation du débit, même minime, peut se traduire par une limitation de la pénétration des poissons marins dans l'estuaire.

Ces travaux constituent un premier état des lieux sur l'Adour avec une méthode standardisée. En 1990, un inventaire ichtyologique avait été uniquement localisé au niveau du banc Saint Bernard avec un échantillonnage réalisé au chalut électrique. Quatorze espèces de poissons et deux espèces de crevettes avaient été dénombrées, des immatures principalement ne présentant aucune originalité spécifique. On peut noter la capture de la Sole sénégalaise lors de ces investigations (Prouzet et Gosset, 1990).

- **Perspectives**

La synthèse des résultats des campagnes de pêche réalisées en 2005 avec ce même protocole sur l'ensemble des masses d'eau de transition du Bassin Adour-Garonne sera réalisée par le Cémagref.

Cet inventaire est à compléter avec les données des pêcheurs professionnels dans le but d'obtenir une image plus représentative des espèces de poissons présentes dans l'estuaire en fonction du facteur saisonnier et avec des conditions environnementales plus variables.

## Bibliographie

BRABANT J-C. et C. NEDELEC, 1990. Les chaluts – conception – construction – mise en œuvre, *Editions Ifremer*, 204 pages.

DESCHAMPS G. (coordinateur), 2003. Les Chaluts. Engins & techniques de pêche, *Editions Ifremer*, 143 pages.

GEORGE J.-P. et C. NÉDÉLEC, 1991. Dictionnaire des engins de pêche , Ifremer, *Editions Ouest-France*, 278 pages.

LEPAGE M., LOBRY J., GIRARDIN M. et P. GONTHIER, 2004. Structure des assemblages ichtyologiques dans les milieux de transition de type estuarien. Contribution à la caractérisation de l'état écologique à partir du cas de la Gironde : typologie, échantillonnage et suivi. *Cemagref Groupement de Bordeaux n°93*, 92 pages.

PROUZET P. et C. GOSSET, 1990.- Observations ichtyologiques sur le banc Saint-Bernard.- *IFREMER/INRA St Pée-sur-Nivelle*, 17p





Effectif non mesuré	Effectif total	Effectif mesuré	**Poids total (g)	CRUSTACES	Lmin	code ifremer
0	0			crevette grise <i>Crangon crangon</i>		931
0	0			crevette blanche <i>Palaemon longirostris</i>		922
0	0			crevette bouquet <i>Palaemon serratus</i>		920
0	0			crevette <i>Palaemonetes varians</i>		924
0	0			crabe <i>Pachygrapsus marmoratus</i>		
0	0			crabe <i>Pachygrapsus sp</i>		
0	0			crabe <i>Planes minutus</i>		
0	0	0		*crabe chinois <i>Erocheir sinensis</i>	50	
0	0	0		*crabe vert <i>Carcinus maenas</i>	50	1060
0	0			crabe nageur <i>Liocarcinus depurator</i>		1069
0	0			bernard l'hermite <i>Pagurus prideauxi</i>		994
0	0					1023
0	0					
0	0					
0	0					
0	0					

ATTENTION : si ajout d'espèces renseigner obligatoirement le nom latin

Les crustacés décapodes, en particulier crevettes et crabes, seront aussi répertoriés

\* : seuls les crabes chinois et vert seront mesurés (largeur du céphalothorax) si >30mm

\*\* : seuls les poids totaux de plus de 50 g seront relevés

Remarques, avaries et autres informations:

**Attention à la détermination des espèces (sur fond brun)!**

certaines peuvent être très facilement confondues avec une espèce voisine.

Exemple : bars franc et tacheté, soles commune et du Sénégal, gobies buhotte et tacheté, etc

## ANNEXE 2- DONNEES GENERALES DE PECHE

Fiche de pêche : données générales (compléter ensuite la feuille "capture")	
<b>District :</b>	Adour Garonne
<b>Masse d'eau DCE :</b>	Adour aval
<b>Campagne:</b>	
<b>Date (jj/mm/aaaa) :</b>	
<b>Heure début pêche (hh:mm) :</b>	
<b>N° de trait :</b>	
<b>*Station :</b>	
<b>Durée de pêche(minutes) :</b>	
<b>**Position début (latitude) :</b>	
<b>**Position début (longitude) :</b>	
<b>**Position fin (lat.) :</b>	
<b>**Position fin (long.) :</b>	
<b>Profondeur moyenne (m) :</b>	
<b>Engin :</b>	

<b>Température (C°) :</b>	
<b>Salinité (PSU) :</b>	
<b>Conductivité (µS) :</b>	
<b>Oxygène (%) :</b>	
<b>Coefficient de marée :</b>	

ATTENTION: Les champs : District, Masse d'eau et Engin sont à sélectionner dans les listes (au niveau de la cellule à renseigner, cliquer sur l'ascenseur)

### TOUT LES CHAMPS BLEUS DOIVENT ETRE RENSEIGNES

\* : champ facultatif, à renseigner au cas où des stations systématiques sont déjà en place  
Expl. : zones chalut dans l'estuaire de la Gironde

\*\* : pour les latitudes et longitudes entrer à la suite les degrés (2 caractères), minutes (2 caractères) et millièmes de minutes (3 caractères), le format automatique affiche ensuite cette donnée sous la forme ci

## ANNEXE 3- QUELQUES ESPECES CAPTUREES

Petites soles échantillonnées au niveau  
du Pont Grenet au chalut.



Brème  
bordelière  
capturée sur  
l'Adour amont

Captures réalisées au verveux sur l'Adour aval

Alevin d'Anchois capturé à l'automne 2005

